



Liberté Égalité Fraternité

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien ┌┤

	Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas								
	Date de réception :1 _ 9 _ 1 _ 2 _ 2 _ 0 _ 2 _ 3 Dossier complet le : 3 _ 1 _ 0 _ 1 _ 2 _ 0 _ 2 _ 4								
	N° d'enregistrement : 2023-7657								
I	Intitulé du projet								
	Boisement de 1,77ha sur la commune de Millam (59)								
2	Identification du (ou des) maître(s) d'	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)							
2.1	Personne physique								
	Nom	Prénom(s)							
	Nom Meesemaecker	Prénom(s) François							
		, ,							
		, ,							
	Meesemaecker	, ,							
	Meesemaecker Personne morale	François							
	Meesemaecker Personne morale	François							
	Meesemaecker Personne morale Dénomination	François Raison sociale							
	Meesemaecker Personne morale Dénomination N° SIRET	Raison sociale Type de société (SA, SCI)							
	Meesemaecker Personne morale Dénomination N° SIRET Représentant de la personne morale : ✓ Madame	Raison sociale Type de société (SA, SCI) Monsieur							

dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées

3	Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article
	R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant
	du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47.c	Premiers boisements d'une superficie totale de plus de 0,5 ha

		fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux icle R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?
	Oui	✓ Non
	Le projet l'article R	fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III .122-2-1 ?
	Oui	✓ Non
4	Caracte	éristiques générales du projet
	Doivent être	e annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.
4.1	Nature d	u projet, y compris les éventuels travaux de démolition
	B 475, 476 sont libres of L'accès au Nature du s des traces of proche se s La plantation	un ensemble boisé sur une surface de 1,77 ha. Les parcelles concernées par le projet sont les parcelles et 68 . Elle sont situées sur la commune de Millam en situation topographique de plateau. Les terres d'occupation, elles sont adtuellement en près avec au moins une fauche réalisée par an. terrain necessite une servitude à travers une parcelle voisine. sol: Le type de sol est profond et limoneux avec un enrichissement en argile au Nord. On peut observer d'hydromorphie le long du fossé ainsi qu'au Nord. Le sol est peu acide à neutre PH=6. Le bois le plus situe à Merckeghem à environ 400m. Les haies présentes en lisière des parcelles seront conservées. In sera entièrement composée de feuillus, délimitée par un cours d'eau et une parcelle cultivée dans le distances précaunisées par le CNPF.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de valoriser une terre en propriété et la création d'un patrimoine ayant un impact positif pour l'environnement et le paysager : augmentation des espaces boisés, accroissement de la biodiversité, captation et stockage du CO2.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet sera réalisé en deux phases phase 1: préparation du sol sur les rangs de plantation par sous-solage (afin d'ameublir le sol et permettre l'enracinement des jeunes plants) phase 2: plantation des arbres, paillage, pose de protections individuelle (gaine de 1.2m)

Un désherbage mécanique pourra être réalisé afin de contenir la concurrence pour l'eau des graminées présentes sur la parcelle

Densité de plantation : environ 1250 plants /ha

Essences préconisées par le CNPF et conforme à la station étudiés par les différents sondages de sol réalisés le jour de la visite.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Itinéraire sylvicole classique, à titre indicatif, mise en œuvre des opérations suivantes:

- entretien de l'année n+1 à n+8 : dégagement manuel, ronces/advantices en concurrence avec les plants
- entretien mécanique (broyeur) 1 rang sur deux (interligne) de l'année n+2/n+3 à n+11
- regarnissage année n+1 si mortalité
- taille de formation à partir de l'année n+3/n+4
- élagage à partir de l'année n+8
- année n+11 : prédésignation des arbres de 8-10m et élagage des plants dans l'objectif d'obtenir une bille de pied d'environ 6m.
- année n+36 : désignation finale des arbres

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

(i) La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune, en dehors de la présente demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale (Article R. 122-3 du code de l'environnement)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
superficie totale du boisement (Hectares) densité de plantation (plants/Hectares) espace entre les plants (mètres) inter-rangs (mètres)	1,77 ha 1250 plants/Ha 2m 4m

4.0	4 1		100	• .
4.6	Local	lisation	du r	orolet
		10011011	~ ~ _	, 0 0 0

Localisation du projet
Adresse et commune d'implantation
Numéro : Voie :
Lieu-dit : Treize Mesures
Localité : Millam
Code postal : 5 9 1 4 3 BP : Cedex :
Coordonées géographiques ^[1]
Long.: 5 0 · 5 1 , 2 0 , 9 Lat.: 0 2 · 1 5 , 4 2 , 7
Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement
Point de départ : Long. : ° " Lat. : ° " " "
Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° " " "
Communes traversées :
Millam
Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :
i Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.
S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?
□ Oui ☑ Non
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?
□ Oui □ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7

	4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».						
5	Sensibilité environne	emer	ntale	de la zone d'implantation envisagée			
(i) A servi chaq Le si	fin de réunir les informations néo ces instructeurs, et vous référer ue direction régionale. te Internet du ministère de l'envi	essair notam ronner	es pou ment à nent vo	r remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de ous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas,			
la lis		s donr		nvironnementales par région utiles pour remplir le formulaire.			
	Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?			
	Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		V				
	En zone de montagne ?		V				
	Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		V				
	Sur le territoire d'une commune littorale ?		V				
	Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		✓				

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		V	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		✓	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		V	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques		V	
technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		✓	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		V	
Dans une zone de répartition des eaux ?		V	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		V	
Dans un site inscrit ?		V	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		✓	
D'un site classé ?		V	

- 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles
- 6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		✓	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		V	
Resso	Est-il excédentaire en matériaux ?		✓	
	Est-il déficitaire en matériaux ?		✓	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol?			

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?		V	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		V	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		V	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	✓		Le boisement sera réalisé sur des terres agricoles libres d'occupation. Les terres agricoles seront transformées en espace boisé.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		V	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		V	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		✓	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		✓	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?		V	
	Est-il source de bruit ?		✓	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		✓	
	Engendre-t-il des odeurs ?		✓	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		✓	
	Engendre-t-il des vibrations ?		✓	
	Est-il concerné par des vibrations ?		✓	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		✓	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		✓	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		✓	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?		✓	
	Si oui, dans quel milieu ?		✓	

	Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	sions	Engendre-t-il des effluents ?		V	
	Émissions	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		V	
	Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		✓	
	Patrimoii de vie/Pc	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	✓		Le boisement sera réalisé sur des terres agricoles libres d'occupation. Les terres agricoles seront transformées en espace boisé.
6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ? □ Oui ☑ Non					
\$	Si oui, décrivez lesquelles :				

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?		
	□ Oui ☑ Non	
,	Si oui, décrivez lesquelles :	
6.4	Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des	
	dences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables	
rete l'env étuc	Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être nues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de	
rete l'env étuc	nues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement	
rete l'env étuc	nues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>	
rete l'env étuc	nues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>	
rete l'env étuc	nues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>	
rete l'env étuc	nues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>	
rete l'env étuc	nues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>	
rete l'env étuc	nues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>	
rete l'env étuc	nues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>	
rete l'env étuc	nues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>	
rete l'env étuc	nues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>	
rete l'env étuc	nues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>	

7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La zone d'implantation envisagée ne présente pas de sensibilité environnementale particulière au regard de la réglementation en vigueur (cf.paragraphe 5 du présent formulaire). Le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale. En effet, il s'agit de la création d'un espace boisé afin de valoriser l'utilisation des terres (boisement de parcelles libres d'occupation). Les haies présentes au sein des parcelles seront conservées. Une visite diagnostic des parcelles a été réalisée le 17/05/2023, par le C+FOR et CNPF Hauts-de-France-Normandie. Ce diagnostic a confirmé un sol propice à la production forestière. Le choix des essences à planter s'appuie sur les recommandations du CNPF

(Compte rendu visite diagnostic CNPF fourni en Annexe).

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet					
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .				
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.				
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).				
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.				
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé				
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau				
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.				

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet		
1			
2			
3			
4			
5			

9 Engagement et signature

Fait le 1 8 1 2 2 0 2 3

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ✓

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ✓

Nom Meesemaecker	
Prénom François	
Qualité du signataire Propriétaire exploitant	
À Millam	

Signature du (des) demandeur(s)